

24 janvier 2012

12.308

Question Damien Schär

E-facture

Est-ce que le Conseil d'Etat a prévu, à l'instar de plusieurs communes et entreprises privées, de donner la possibilité aux contribuables neuchâtelois de payer leurs impôts (ou d'autres factures émises par l'Etat) avec le système de paiement e-facture?

Si oui, dans quel délai a-t-il prévu de le mettre à disposition?

Sinon, pour quelle(s) raison(s) le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'instaurer cette possibilité de paiement?

Cosignataire: K.-F. Marti.